

Séance publique du 26 janvier 2004

Délibération n° 2004-1646

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Boulevard du 11 novembre 1918 - Restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) - Autorisation de signer les marchés de travaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1417 du 22 septembre 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution de marchés concernant les travaux de restructuration (réhabilitation et extension) de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) située 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 12 décembre 2003, a classé premières pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 3 : étanchéité : entreprise Sett pour un montant de 126 073,95 € TTC,
- lot n° 6 : menuiserie intérieures en bois : entreprise Susillon pour un montant de 301 027,22 € TTC,
- lot n° 7 : cloisons de doublage : entreprise Dic pour un montant de 187 341,24 € TTC,
- lot n° 8 : faux-plafonds : entreprise Leureau pour un montant de 100 208,61 € TTC,
- lot n° 9 : carrelage, faïence : entreprise Berry pour un montant de 54 163,28 € TTC,
- lot n° 10 : sols minces collés : entreprise Aubonnet pour un montant de 153 999,24 € TTC,
- lot n° 11 : peinture, revêtements muraux : entreprise Bourdin pour un montant de 225 583,06 € TTC,
- lot n° 12 : ascenseurs : entreprise Koné pour un montant de 62 909,60 € TTC,
- lot n° 13 : électricité courants forts : entreprise Stepe pour un montant de 391 092,00 € TTC,
- lot n° 14 : électricité courants faibles : entreprise Stepe pour un montant de 272 046,92 € TTC,
- lot n° 15 : chauffage, ventilation, rafraîchissement : entreprise Patricola pour un montant de 643 381,38 € TTC,
- lot n° 16 : plomberie sanitaire : entreprise Patricola pour un montant de 85 633,13 € TTC,
- lot n° 17 : voirie et réseaux divers, espaces verts : entreprise Duc et Preneuf pour un montant de 120 823,03 € TTC.

Par ailleurs, les lots n° 1, 2, 4 et 5 ont été déclarés infructueux par la commission permanente d'appel d'offres le 14 novembre 2003 et relancés par une procédure de marchés négociés, conformément aux articles 34, 35-I-1er, 39, 40, 66 et 67 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la personne responsable du marché, par décision du 15 décembre 2003, a classé premières, pour les lots n° 1 et 4, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fondations spéciales : entreprise Ménard Soltraitement pour un montant de 104 052,00 € TTC,
- lot n° 4 : menuiseries extérieures en aluminium : entreprise Murisol Pic pour un montant de 416 327,60 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 34, 35-I-1er, 39, 40, 53, 58 à 60, 66 et 67 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2003-1417 en date du 22 septembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 12 décembre 2003 ;

Vu la décision de la personne responsable du marché en date du 15 décembre 2003 ;

Oui l'avis de la commission finances et institution ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques à Villeurbanne et tous les actes contractuels s'y référant, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fondations spéciales ; entreprise Ménard Soltraitement pour un montant de 104 052,00 € TTC,
- lot n° 3 : étanchéité ; entreprise Sett pour un montant de 126 073,95 € TTC,
- lot n° 4 : menuiseries extérieures en aluminium ; entreprise Murisol Pic pour un montant de 416 327,60 € TTC,
- lot n° 6 : menuiseries intérieures en bois ; entreprise Suscillon pour un montant de 301 027,22 € TTC,
- lot n° 7 : cloisons de doublage ; entreprise Dic pour un montant de 187 341,24 € TTC,
- lot n° 8 : faux-plafonds ; entreprise Leureau pour un montant de 100 208,61 € TTC,
- lot n° 9 : carrelage, faïence ; entreprise Berry pour un montant de 54 163,28 € TTC,
- lot n° 10 : sols minces collés ; entreprise Aubonnet pour un montant de 153 999,24 € TTC,
- lot n° 11 : peinture, revêtements muraux ; entreprise Bourdin pour un montant de 225 583,06 € TTC,
- lot n° 12 : ascenseurs ; entreprise Koné pour un montant de 62 909,60 € TTC,
- lot n° 13 : électricité courants forts ; entreprise Stepe pour un montant de 391 092,00 € TTC,
- lot n° 14 : électricité courants faibles ; entreprise Stepe pour un montant de 272 046,92 € TTC,
- lot n° 15 : chauffage, ventilation, rafraîchissement ; entreprise Patricola pour un montant de 643 381,38 € TTC,
- lot n° 16 : plomberie sanitaire ; entreprise Patricola pour un montant de 85 633,13 € TTC,
- lot n° 17 : voirie et réseaux divers, espaces verts ; entreprise Duc et Preneuf pour un montant de 120 823,03 € TTC.

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme n° 0544 d'un montant de 9 101 176 € TTC en dépenses et de 5 962 916 € TTC en recettes :

- dépenses :

. réalisé en 2002	134 733 €
.2003	412 262 €
.2004	1 759 538 €
.2005	3 399 645 €
. au-delà	3 394 998 €

- recettes :

. réalisé en 2002	4 558 €
.2003	333 073 €
.2004	418 308 €
.2005	2 256 508 €
. au-delà	2 950 469 €

3° - La dépense concernant les marchés de travaux sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2004 et suivants - comptes 0 458 159 en dépenses et 0 458 259 en recettes - fonction 0023 - centre budgétaire 5720 - centre de gestion 572 200 - opération n° 0544.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,